



La réglementation qui définit les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires va faire l'objet d'une révision d'ici la fin de l'année notamment la partie concernant l'agriculture bio. Une réforme qui fait débat.

A partir du 6 janvier prochain, la réglementation européenne concernant l'application des produits phytosanitaires en France arrive à son terme. La Commission, le Parlement et le Conseil européen se réunissent, en ce moment, à huis clos pour établir un nouveau règlement d'ici la fin de l'année. Cette nouvelle réforme inquiète les associations environnementales. Il y a peu de temps encore, [l'Europe avait envisagé d'assouplir ses critères pour l'obtention d'un label bio](#). L'agriculture biologique risque de perdre la qualité sanitaire et l'intégrité de ses produits. Un marché du bio qui risque d'être contestée tandis qu'elle connaît une forte progression depuis quelques années.

Vers une réglementation plus indulgente ?

Adoptée en 2007, [la réglementation sur les OGM et pesticides](#) proposée par la députée européenne, Christine Lagarde, autorise la présence de ces derniers à hauteur de 0,9% dans les produits bio. On estime qu'en dessous de 1%, la présence d'OGM et pesticides n'est que sous forme de traces. Aujourd'hui encore, [les produits labellisés biologiques](#) respectent, tous sans exception, cette réglementation.

Pourtant, une nouvelle réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires risque de bouleverser l'avenir de l'agriculture biologique. Les institutions européennes s'interrogent sur l'éventuelle instauration d'un seuil de produits non autorisés (OGM et pesticides) qui aujourd'hui, pourtant, fait perdre la certification bio d'un produit. Une question qui vient heurter les pratiques de l'agriculture biologique et provoquer de virulentes réactions au sein des associations environnementales...

Source : [L'Europe envisage d'instaurer des seuils de pesticides dans l'agriculture bio | Bio à la une](#)